



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 12/02/2022
REÇU LE 12/02/2022
AFFICHÉ LE 14/02/2022
NOTIFIÉ LE 14/02/2022
PUBLIÉ LE 14/02/2022
EXÉCUTOIRE LE 14/02/2022

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022

DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – RECENSEMENT DES MARCHÉS D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 25 000 € HT ET NOTIFIÉS ENTRE LE 01/01/2021 ET LE 31/12/2021 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-deux, le dix du mois de février à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Monique PLASSIN, Florent BATIOER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



2022/...

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question n°17 du CM du 10/02/2022 P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2022 DÉLIBÉRATION N°17

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – RECENSEMENT DES MARCHÉS D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 25 000 € HT ET NOTIFIÉS ENTRE LE 01/01/2021 ET LE 31/12/2021 – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal

VU la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
VU l'arrêté préfectoral n°2022-0127 du 31 janvier 2022 portant abrogation de l'arrêté n°2022-0086 réglementant le port du masque dans le département du Val-d'Oise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2196-2 et R. 2196-1,

CONSIDÉRANT qu'il est fait obligation aux acheteurs publics de publier au cours du premier trimestre de chaque année, sur le support de leur choix, la liste des marchés, d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes, conclus l'année précédente,

APRÈS l'avis de la Commission Finances, Administration Générale, Santé et Intercommunalité en date du 31 janvier 2022.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré le CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : PREND acte de la liste des marchés publics d'un montant égal ou supérieur à 25 000 euros hors taxes conclus par la Ville de Franconville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Article 2 : PRÉCISE que M. le Maire, ou son représentant légal, fera procéder à la publication de cette liste, ci-annexée, sur le site internet de la Ville.

Article 3 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire



Madame Jeanne Chantreaux
Le 10 février 2022

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Acte à classer**DEL10022022Q17**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-02-12T23-40-05.00 (MI235574858)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220210-DEL10022022Q17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - RECENSEMENT DES MARCHES D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 25 000 euros HT ET NOTIFIÉS ENTRE LE 01/01/2021 ET LE 31/12/2021 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de décision : 10/02/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte : 17 CP - recensement des MP
2021.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

17 CP - PJ - Tableau de recensement des marchés
+ 25 000 €, 2021.PDF Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 12/02/22 à 23:40

Par **MAGLOIRE Emmanuelle**

Transmis

Date 12/02/22 à 23:40

Par **MAGLOIRE Emmanuelle**

Accusé de réception

Date 12/02/22 à 23:46